

Impôt sur le revenu—Loi

permettre de répartir le plus équitablement possible les richesses d'est en ouest. Il faut se montrer prudent dans ce domaine. Je persisterai dans cette voie tant que le premier ministre et mes collègues m'appuieront. Il est très important d'essayer d'édifier une société juste.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Pourrais-je poser une question au ministre des Finances? Il a dit à trois reprises que le gouvernement québécois pourrait toujours augmenter son impôt sur le revenu et combler le vide laissé par le gouvernement fédéral. Pour plus de précision, le député pourrait-il nous expliquer l'article 30 du bill? Comment serait-ce possible, étant donné que cette réduction s'applique à l'exercice financier 1977 pour le Québec et à l'exercice 1978 pour les autres provinces? Comment le gouvernement québécois pourrait-il récupérer cette somme, alors que les impôts ont déjà été payés?

M. Chrétien: J'aurai d'autres occasions au stade de l'étude en comité d'expliquer cela, mais peut-être serait-il bon de donner quelques explications maintenant. Le problème, c'est que cette année, pour les deux premiers mois—soit janvier et février—nous avons réduit l'impôt sur le revenu de 100 dollars pour l'année financière 1978. Tout le monde sait cela. C'était pour les deux premiers mois de l'année. Si j'avais décidé d'appliquer cette réduction à la même année financière, soit 1978, et de prévoir un autre crédit de 85 dollars à l'intention des contribuables québécois, que se serait-il passé? Cela aurait signifié que les contribuables québécois qui ont déjà bénéficié d'une exemption d'impôt de 100 dollars cette année ne recevraient rien. Je me serais ainsi trouvé à pénaliser les personnes qui paient le moins d'impôt.

Supposons qu'en 1978 un contribuable québécois paie 100 dollars d'impôt; on lui a déjà dit que pour les mois de janvier et février il n'allait pas payer d'impôt du tout. Si j'octroie un autre crédit d'impôt en 1978, il n'aura plus le droit d'en bénéficier. Voilà pourquoi j'ai décidé d'envisager de le faire pour l'année 1977, et même si cette solution n'est pas parfaite, elle constitue une tentative pour protéger le plus possible les contribuables qui sont au bas de l'échelle. Voilà la raison pour laquelle j'agis ainsi. Si les députés d'en face ont une meilleure solution à proposer qui donnerait ce résultat, je suis disposé à l'envisager. Je ne regrette d'emblée aucune formule. Je viens de vous expliquer pourquoi j'ai agi ainsi. C'est une explication purement technique.

Il y a autre chose aussi. Les autres provinces ont déjà augmenté leurs impôts et nous avons, en fait, diminué les leurs depuis le soir du budget en les percevant en leur nom. A cause de la période de l'année où nous sommes, il nous faudra attendre jusqu'en octobre pour réduire les impôts des contribuables du Québec. Quant à ceux qui paient uniquement 100 dollars d'impôt, nous pouvons leur donner un crédit pour la totalité de l'année 1979, et ils recevront leur argent au printemps. Je pense que ce n'est pas juste pour eux.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu ce que le ministre des Finances (M. Chrétien) a dit en guise de préambule au bill C-56, je crois qu'il y a un malentendu fondamental et que le gouvernement ne comprend pas la signification du mot accord.

[M. Chrétien.]

● (1722)

Dans ses observations, le ministre des Finances nous a parlé de cette période difficile où il s'efforçait de négocier avec les diverses provinces, mais ce qu'il a omis de nous dire, et qui est important, c'est pourquoi il a décidé, le 10 avril, de présenter son budget en sachant qu'il n'avait pas obtenu l'accord d'une province aussi importante que le Québec. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'à son avis, il n'est pas nécessaire de se presser pour faire des élections. Je suppose qu'il pensait la même chose le 10 avril, alors pourquoi était-il pressé de présenter un budget? Pourquoi n'avoir pas attendu une ou deux semaines de plus, dans l'espoir légitime d'en arriver à un accord non seulement avec huit ou neuf provinces, mais avec toutes les provinces du Canada?

Je crois que le ministre prouve clairement que le gouvernement ne comprend rien aux négociations, compte tenu de la susceptibilité des autres paliers de gouvernement. Si le gouvernement a commis une erreur le 10 avril en fonçant tête première et en présentant une proposition qui s'est révélée par la suite inacceptable pour le gouvernement et aussi, semble-t-il, pour l'Assemblée nationale du Québec, pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il eu rien de plus pressé que de présenter le bill C-56, qui a de nouveau semé la consternation qui règne maintenant au Canada? Pourquoi tant de hâte? Pourquoi la première lecture le 15 mai et le débat de deuxième lecture le 17?

A la façon dont les choses se sont passées du côté du gouvernement, on voit bien qu'il considère que le Canada se divise en trois parties distinctes. La première est l'Alberta qui, en un sens, est traitée comme un paria. Elle ne retire d'avantages ni dans les mesures budgétaires annoncées, ni dans les dispositions qui figurent maintenant au bill C-56. Il y a huit provinces qui bénéficient des retombées du budget qui avait d'abord été annoncé le 10 avril. Enfin, il y a le Québec qui semble recevoir un traitement bien particulier. Les Québécois—certainement ceux qui demeuraient au Québec le 31 décembre 1977—obtiendront un crédit d'impôt allant jusqu'à \$85 simplement parce qu'ils demeurent au Québec. Nous savons que César avait divisé la Gaule en trois régions. Notre empereur lui, a divisé le Canada en trois parties. Est-ce de cette façon que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) obtient pour l'Alberta toute la part qui lui revient?

En appuyant le bill C-56, nous nous ferions complices de l'incompétence du gouvernement. En facilitant l'adoption de ce projet de loi, nous aiderions et nous cautionnerions le ministre des Finances le plus inepte qu'on n'ait jamais connu de mémoire d'homme.

Tout député qui décide de voter en faveur du bill C-56 fait le jeu de ceux qui veulent détruire notre pays et met sérieusement en péril les rapports qui unissent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cette mesure, telle que le gouvernement nous l'a présentée, renferme des dispositions insidieuses qui ne figuraient pas dans l'exposé budgétaire que le ministre a présenté le 10 avril dernier. En fait, il n'en était même pas question à ce moment-là. Ces dispositions, dont je vais dire un mot, sont à ce point odieuses que nous, députés de l'opposition officielle, ne pourrions ni ne voudrions voter en faveur de son adoption dans sa forme actuelle à l'étape de la deuxième lecture.